

LE PRÉSIDENT

Compte-rendu du bureau

du 4 mai 2016

Publié par extrait en exécution de l'article L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales



L'an deux mille seize, le 04 mai, à 18 heures 30, le Bureau de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire, dûment convoqué, s'est réuni Salle 004 - Espace Saint Marc - 5, place du 6 juin 1944 - 45000 ORLEANS.

Sous la Présidence de M. Charles-Eric LEMAIGNEN.

Date de la convocation du Bureau : 27/04/2016

ETAIENT PRESENTS:

CHANTEAU: M. Jannick VIE

CHAPELLE-SAINT-MESMIN (LA): M. Nicolas BONNEAU

CHECY: M. Jean-Vincent VALLIES

FLEURY-LES-AUBRAIS: Mme Marie-Agnès LINGUET

MARDIE: M. Christian THOMAS
OLIVET: M. Matthieu SCHLESINGER

ORLEANS: M. Charles-Eric LEMAIGNEN, M. Olivier CARRE, M. Michel MARTIN M. Philippe

LELOUP, Mme Muriel SAUVEGRAIN, M. François LAGARDE

ORMES: M. Alain TOUCHARD

SAINT-DENIS-EN-VAL: M. Jacques MARTINET
SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN: M. Patrick PINAULT
SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE: M. Christophe CHAILLOU

SAINT-JEAN-LE-BLANC: M. Christian BOIS

SEMOY: M. Laurent BAUDE

ETAI(EN)T ABSENT(S) MAIS AVAI(EN)T DONNE POUVOIR:

BOIGNY-SUR-BIONNE: M. Jean-Michel BERNIER donne pouvoir à M. Jacques MARTINET

INGRE: M. Christian DUMAS donne pouvoir à M. Christophe CHAILLOU

ETAI(EN)T ABSENT(S) EXCUSE(S):

BOU: Mme Nicole WOJCIK

COMBLEUX: Mme Marie-Claire MASSON

MARIGNY-LES-USAGES: M. Eric ARCHENAULT

ORLEANS: Mme Béatrice BARRUEL, M. Serge GROUARD

SAINT-CYR-EN-VAL: M. Christian BRAUX

SAINT-JEAN-DE-BRAYE: M. Bruno MALINVERNO **SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN**: M. Thierry COUSIN

SARAN: Mme Maryvonne HAUTIN

Mme Muriel SAUVEGRAIN remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre de délégués composant l'assemblée	29
Nombre de délégués en exercice	
Quorum	15



ASSEMBLEES DELIBERANTES

AD 01) <u>Assemblées délibérantes - Approbation des procès-verbaux des séances du bureau du 11 février 2016 et du 17 mars 2016.</u>

Le bureau a approuvé les procès-verbaux des séances du bureau du 11 février 2016 et du 17 mars 2016.

TERRITOIRES DURABLES

TDD 01 - Foncier - Communes de Saint-Jean-de-la-Ruelle et d'Ingré - Axe " Extension urbaine - 1/4 Nord-Ouest " - Portage foncier de terrains appartenant à l'État - Saisine de l'établissement public foncier local interdépartemental (EPFLI) Foncier Cœur de France.

Le bureau a autorisé Monsieur le Président à solliciter l'établissement public foncier local interdépartemental Foncier Cœur de France en vue de procéder à l'acquisition de terrains cadastrés section AK numéros 142, 336, 353, 354, 355, 356, 357, 358, 359 et 360 situés sur la commune de Saint-Jean-de-la-Ruelle et d'un terrain cadastré section XO numéro 163 situé sur la commune d'Ingré, appartenant tous à l'État, sur la base des avis de France Domaine, ainsi qu'à la prise en charge des frais afférents à cette acquisition.

Fait à Orléans, le 10 MAI 2016

Le Président de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire

Charles-Eric LEMAIGNEN

AFFICHAGE LEGAL DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ORLEANS VAL DE LOIRE

AVIS AU PUBLIC

Le public est informé que les délibérations adoptées par le bureau de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire lors de la présente séance sont à disposition et librement accessibles à toute personne désirant les consulter à l'accueil de l'AgglO – Espace Saint Marc – 5 place du 6 juin 1944 à Orléans pendant une durée de deux mois, et ce à compter de ce jour.

La présente mise à disposition vaut affichage au sens de l'article L. 2131-1 du code général des collectivités territoriales.